



Divorce d'un marocain d'une française

Par **tinrouz**, le **24/10/2011** à **12:13**

Bonjour à tous

je connais un mec que j'aime énormément il y a 1 an mais le pb qui se pose c'est qu'il s'est déjà marié en 2007 avec une française ici au Maroc par la suite il s'est produit plusieurs malentendus alors il a été obligé de la quitter

mon ami a déposé sa demande de divorce chez un avocat il m'a confirmé avant que ça ne prend que 3 mois au max alors que ça traîne ça ferait maintenant 7 mois que j'attends la réponse et son avocat a envoyé la demande chez le tribunal en France est-ce qu'il ne faut pas lui dire que la réponse n'est pas encore reçue

SVP j'aimerais savoir la durée qu'il faut normalement pour avoir un divorce d'un couple mixte (sachant bien que mon ami est marocain et son ex conjointe est française)? y a-t-il une procédure qui peut accélérer les choses? comment puis-je savoir qu'une demande de divorce est-elle déposée en France? si l'avocat de mon ami reçoit la réponse de la France est-ce qu'il y a un doc qui peut justifier son divorce?

et merci beaucoup

Par **youris**, le **24/10/2011** à **14:17**

bjr,

vous êtes sûr que votre ami a fait une demande de divorce?

votre ami étant marocain et le mariage ayant eu lieu au Maroc, le divorce peut avoir lieu au Maroc puis retranscrit en France.

j'ai toujours entendu dire que le divorce au Maroc était plus rapide qu'en France.

j'ai l'impression que votre mec vous mène en bateau.

cdt

Par **Domil**, le **24/10/2011** à **15:28**

Il est plus rapide et la femme y a moins de droits ...

Par **tinrouz**, le **25/10/2011** à **01:05**

en faite mon mec me confirme que son avocat à fait le necessaire est que c'est tout à fait normale vue que son ex conjointe ne veut pas venir au Maroc pour régler le pb et aussi il cesse pas de déménager celle la à déjà un enfant agée de 5 ans de son copin en france et à chaque fois que mon mec la contact elle lui demande copie de livret de famille , cin et acte de mariage francais (mon mec croit si lui envoie ces papiers elle va l'arnaké on attribuant son nom à son fils)

Par **Domil**, le **25/10/2011** à **02:21**

De toute façon, il faut aller voir un avocat en France, et selon le contexte, soit c'est le maroc, soit c'est la France qui est compétent pour le divorce

Par **tinrouz**, le **25/10/2011** à **12:47**

en faite on a actuellement d'autres charges on a déjà un avocat qui a fait le nécessaire ce genre de divorce s'appelle le divorce par requête càd suite à la requête déposé par le demandeur est cette requête nécessite une audience qui serait présidé par le juge des affaires familiales pour retenir le motif de divorce qui est sous 3 formes :

a) Le divorce par acceptation de la rupture

Les époux sont tous les deux d'accord pour divorcer mais divergent sur les conséquences du divorce (garde des enfants, prestation compensatoire...)

b) Le divorce pour altération définitive du lien conjugal

L'époux demandeur doit prouver que le couple est séparé depuis plus de deux ans.

Dans ce cas, le divorce sera prononcé automatiquement.

c) Le divorce pour faute

L'époux demandeur doit prouver que son conjoint a commis une faute pendant le mariage : adultère, abandon du domicile conjugal, non contribution aux charges du mariage, maltraitance...

pour le cas de mon mec

- sa conjointe la trahit avec son ex vue qu'il était ici au maroc pour régler quelques papiers avant de rentrée en France et;

- mon mec l'a quitté depuis 2008

y a t'il une solution pour accélérer les procédures?

Par **Domil**, le **25/10/2011** à **12:49**

Déjà le divorce automatique ça n'existe pas. J'en connais qui avec une séparation de plus de deux ans, n'était toujours pas divorcé 10 ans après.
Ensuite, il faut voir si la justice française est compétente
Enfin il faut voir quelle loi appliquée (il est possible de divorcer en France avec application de la loi marocaine)

Ce n'est pas si simple que vous le dites.

Par **tinrouz**, le **25/10/2011** à **12:55**

(il est possible de divorcer en France avec application de la loi marocaine)

pouvez vous me donner plus d'éclaircissements par rapport au divorce en France ?

Par **youris**, le **26/10/2011** à **13:51**

bjr,

comme l'écrit domil allez voir un avocat spécialisé en droit international privé ou droit de la famille.

cdt